

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL**

**L'an deux mille vingt deux, le 18 novembre à 14h00**

Les membres du Comité Syndical du SMIDDEST, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Françoise DE ROFFIGNAC, Présidente, **le vendredi 18 novembre 2022 à 14h00**, en la salle de réunion de l'AGORA, à St Aubin de Blaye.

Date de convocation : 14 octobre 2022

Etaient présents : Mme Pascale GOT, Mme Michele SAINTOUT, Mme Françoise DE ROFFIGNAC, Mme Ghislaine GUILLEN, Mme Véronique HAMMERER, Mr Stéphane LE BOT, Mr Louis CAVALEIRO, Mr Jacky BOTTON, Mr Philippe LABRIEUX, Mr Cyril PENAUD

Absents représentés : Mme Marie-Pierre QUENTIN, pouvoir à Mme Françoise DE ROFFIGNAC,

Excusés : Mme Célia MONSEIGNE, Mme Joëlle MARIE-REINE-SCIARD, Mr Jean PROU, Mr Henri SABAROT, Mme Virginie JOUVE, Mme Véronique FERREIRA, Mr Olivier ESCOTS, Mr Vincent BARRAUD, Mr COTIER

Etaient également présents : Mme Elodie LIBAUD du département de la Charente-Maritime, Mr Jean-Luc TROUVAT, Directeur du SMIDDEST.

Secrétaire de séance : Mr Cyril PENAUD

**Membres en exercice : 16**

**Membres présents : 10**

**Suffrages exprimés : 11**

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Délibération N°2022-05-59**

**Création d'un poste non permanent de chargé.e de mission « Réduction des flux polluants »**

*Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-2 ;*

*Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;*

*Vu le SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés et ses dispositions Pc1 à Pc3 ;*

*Vu la synthèse des connaissances sur les pollutions chimiques établie en avril 2017 pour la CLE et les préconisations associées ;*

*Vu la feuille de route pour un retour à l'équilibre quantitatif de la ressource en eau sur le territoire de l'Estuaire établie sur sollicitation du Comité de Bassin Adour-Garonne*

*Considérant la nécessité de porter une animation pour la réduction des flux polluants sur le territoire du SAGE ;*

*Considérant la nécessité de finaliser un plan d'action découlant des conclusions du projet CONTROL, en partenariat avec l'Université de Bordeaux et en application de la feuille de route établie pour la Comité de Bassin Adour-Garonne ;*

*Considérant la nécessité de solliciter des subventions pour l'animation du / de la chargé(e) de mission « réduction des flux polluants ».*

Il est décidé à l'unanimité, et après en avoir débattu :

Article 1. De créer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, un poste non permanent de catégorie A à temps complet, de chargé.e de mission « Réduction des flux polluants » pour une durée de un an ;

Article 2. Compte-tenu de la spécificité du poste et de la nécessaire continuité avec le projet CONTROL, d'autoriser pour occuper ce poste, le recrutement d'un agent contractuel dont le salaire mensuel est établi en référence à la grille des ingénieurs territoriaux ; dépense imputée au Budget Annexe Eau

Article 3. D'autoriser Madame la Présidente à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à la création de ce poste et du recrutement afférant ;

Mme la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL**

Article 4. D'autoriser Madame la Présidente à solliciter pour le poste de chargé.e de mission « Réduction des flux polluants » les subventions ad-hoc auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, du Département de la Gironde, de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Article 5. D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférant.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à St Aubin de Blaye, le 18 novembre 2022.

**La Présidente**

**Pascale GOT**

**Le secrétaire de séance**

**Cyril PENAUD**